

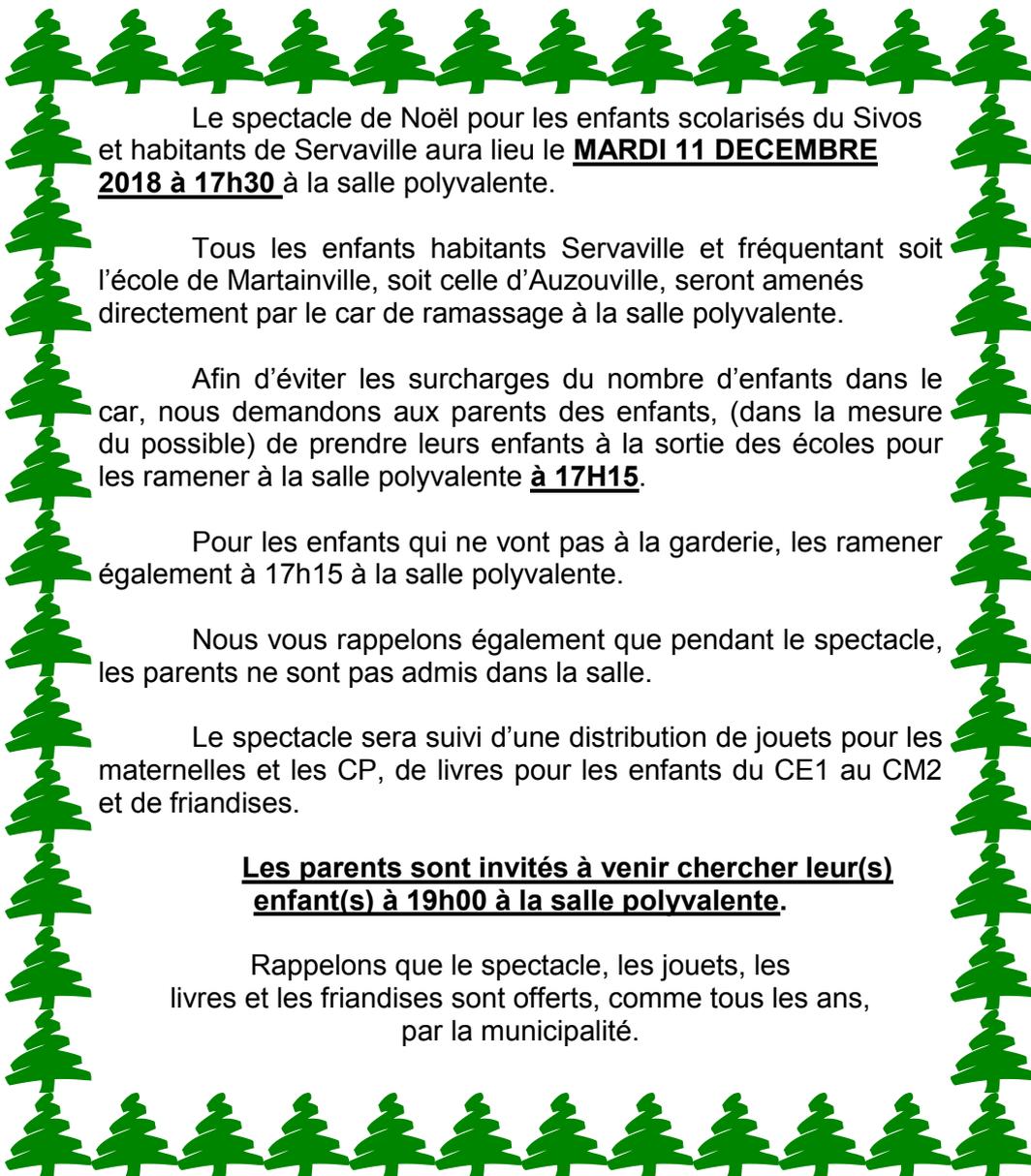


MARDI 11 DÉCEMBRE 2018  
NOËL DE L'ÉCOLE

Mardi 13 Novembre 2018  
N°8

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Noël de l'école : Mardi 11 Décembre .....	1
Kiosque bibliothèque .....	1
Prolifération des chats .....	2
Fibre optique .....	2
Inondations de l'Aude Aide financière .....	2
Changement d'adresse : Mme la Députée Annie Vidal .....	2
Galvaire .....	3
Club des Anciens .....	3
Nouvelle résidence Bois-St-Jacques .....	3
Voirie rue du Moulin .....	3
A.S.C.S.S. : Théâtre « Les sans blanc » 17/11/18.....	4
Téléthon : 07/12/2018 Concert de Jazz « Crazy Swingers » .....	4
Détenteurs de porcs et sangliers Déclaration obligatoire .....	4
C.C.A.S. : colis des anciens .....	4



Le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés du Sivos et habitants de Servaville aura lieu le **MARDI 11 DECEMBRE 2018 à 17h30** à la salle polyvalente.

Tous les enfants habitants Servaville et fréquentant soit l'école de Martainville, soit celle d'Auzouville, seront amenés directement par le car de ramassage à la salle polyvalente.

Afin d'éviter les surcharges du nombre d'enfants dans le car, nous demandons aux parents des enfants, (dans la mesure du possible) de prendre leurs enfants à la sortie des écoles pour les ramener à la salle polyvalente à **17H15**.

Pour les enfants qui ne vont pas à la garderie, les ramener également à 17h15 à la salle polyvalente.

Nous vous rappelons également que pendant le spectacle, les parents ne sont pas admis dans la salle.

Le spectacle sera suivi d'une distribution de jouets pour les maternelles et les CP, de livres pour les enfants du CE1 au CM2 et de friandises.

**Les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant(s) à 19h00 à la salle polyvalente.**

Rappelons que le spectacle, les jouets, les livres et les friandises sont offerts, comme tous les ans, par la municipalité.

KIOSQUE BIBLIOTHÈQUE



La société Orange a donné la cabine de téléphone qui était hors service à la commune.

La section bibliothèque de Servaville souhaite la transformer en « kiosque bibliothèque ».

Elle est maintenant installée au niveau du carrefour de la rue des Rougemonts et de la rue des Tilleuls. Le temps que la section bibliothèque l'aménage, les livres seront à disposition des habitants en libre-service.

Un banc, à proximité, équipera cet endroit.

## PROLIFÉRATION DES CHATS



Saviez-vous qu'un couple de chats non-stérilisés peut engendrer jusqu'à 20.000 descendants en 4 ans ?

Il est donc très important d'en prendre conscience et d'inciter les propriétaires de chats à veiller à la stérilisation qui est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats.

## FIBRE OPTIQUE A SERVAVILLE-SALMONVILLE



L'état, via les départements, s'est engagé pour que toutes les communes de France aient à disposition, avant 7 ans maximum, la fibre optique à leur domicile.

Le Département a créé une structure en charge de sa réalisation appelée Seine-Maritime Numérique (SMN).

SMN, autorité concédante a confié la réalisation des travaux à un groupement d'entreprises : Bouygues, Axione, et Résonance et à un délégataire SFR Collectivités : Connect 76 pour l'exploitation du réseau.

Les étapes du projet :

1°/ le répartiteur N.R.O.(nœud de raccordement optique) sera installé à RY (organe principal desservant plusieurs communes).

2°/ le sous-répartiteur S.R.O. (sous-répartiteur optique) sera installé rue des Tilleuls à Servaville (à côté de l'armoire Orange déjà en place).

La société Axione a en charge la création du réseau jusqu'à chaque résidence des particuliers.

La société S.F.R. a en charge l'exploitation de ce réseau.

Pour les particuliers, après avoir choisi leur fournisseur, ils se mettront en contact avec S.F.R. pour la réalisation des branchements.

## AIDE FINANCIÈRE SUITE AUX INONDATIONS DE L'AUDE

Suite à la demande de soutien financier de l'Association des Maires de l'Aude et du Département de l'Aude, suite aux inondations dévastatrices et imprévisibles de plusieurs communes qui ont eu lieu le 15/10/2018, le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 Novembre a décidé d'accorder une aide financière de **1.000 euros** pour la reconstruction de leurs équipements publics.



## CHANGEMENT D'ADRESSE : Mme la Députée Annie VIDAL

Nous vous informons du changement d'adresse du Cabinet de Madame la Députée Annie VIDAL qui est maintenant situé au :

**46, route de Paris 76240 LE MESNIL-ESNARD**  
**Tél. 02.35.80 68 63**

## CALVAIRE

La croix en bois de notre Calvaire, en place depuis 30 ans, demandait à être remplacée ; les conditions météo l'hiver notamment le mettant à rude épreuve.

Une nouvelle croix, en poutre de chêne, va être mise en place prochainement.

Une bénédiction, par le Père Vigouroux de Saint-Jacques-sur Darnétal sera organisée à l'occasion d'une messe à Servaville-Salmonville, dont la date sera connue prochainement.

## CLUB DES ANCIENS

Repas de Noël le : **MERCREDI 19 DECEMBRE 2018**

**Prix : 18 € / +80 ans : 13 €**

**Inscription impérative avant le 5 Décembre 2018** au 02.35.23.49.02

Renouvellement des cartes à partir de 11h30 : prix des cartes 15 €

Rappel : le club est ouvert aux personnes de 60 ans et plus. Venez nous rejoindre ....

## RÉSIDENCE BOIS SAINT JACQUES

En lien avec la Direction de l'Ehpad « Castel Saint Jacques », nous vous informons de l'ouverture le **1er Février 2019** de la :

**Résidence « Bois Saint Jacques »  
2, rue du Parc  
à Saint Jacques sur Darnétal,**

intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite.

Elle pourra proposer 17 logements.

Pour toute inscription ou renseignement : tél. 02.35.23.43.01

mail : [castel.st.jacques@wanadoo.fr](mailto:castel.st.jacques@wanadoo.fr)

## VOIRIE

Pendant la durée de la récolte des betteraves qui débutera le **12/11/2018** et pour toute la durée de la récolte, le GAEC du Puits et l'EARL de la Closée sont autorisées à circuler, rue du Moulin, avec des véhicules de plus de 3,5 T.

**Parcours** : les véhicules à vide arriveront de Martainville par la rue des Rougemonts puis emprunteront la rue du Moulin chargeront les betteraves après la balise de radio - guidage puis repartiront vers Martainville.

**THEATRE**

La troupe de **théâtre** « Les Sans-Blanc » et l'Association Socio-Culturelle et Sportive de Servaville-Salmonville vous présentent une **comédie** où se mêlent émotion et humour :

**« COUPLES » mise en scène par François Généreux**

*Une adolescente insomniaque écoute les bruits de la nuit. Elle entend des fragments de conversations, de confidences, des étreintes, des anniversaires, des fous rires... Des hommes et des femmes qui s'aiment, qui se séparent, qui restent ensemble longtemps... En solo, duo, trio, quatuor sont présentées des variations sur les relations amoureuses contemporaines. Dans ce dédale des sentiments, le spectateur retrouve son propre chemin, ému ou amusé.*

**SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018**

**à la salle polyvalente de Servaville à 20 h 30**

Spectacle pour adulte – Entrée 6 ou 8 euros – Réservations : 02 35 23 49 64 ou 06 08 35 14 78  
En fin de spectacle, rencontre autour d'un verre.

**THELETON**

**VENDREDI 7 DECEMBRE**  
**à Servaville-Salmonville, à 20 h.30,**  
**salle polyvalente,**

L'ASCSS et le conseil municipal des jeunes organisent un concert de jazz **au profit du Téléthon** avec les "Crazy Swingers"  
(12 musiciens) et peut être d'autres surprises.

**DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS****DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA**

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française. La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

**1. DÉCLARER VOS ANIMAUX**

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage). **ARIC HN 02 35 12 14 30.**  
identification@arichn.com

**2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES**

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté\* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

**3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE**

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>  
<https://www.platorme-esa.fr>

\* Pays infectés au 20/09/2018 sur le continent européen : Belgique, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne

**C.C.A.S. COLIS DES ANCIENS**

La distribution des colis de fin d'année destinés aux anciens de la commune et offerts par le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) aux personnes nées en 1953 et avant, aura lieu **en mairie** les :

**MERCREDI 19 DECEMBRE**  
**VENDREDI 21 DECEMBRE**  
**DE 17H A 19H**

Ce sont les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune qui les distribuerons.